

## MAIRIE de CHÂTILLON-en-MICHAILLE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 décembre 2011

Convoqué, le 12 décembre 2011, le Conseil Municipal s'est réuni le 19 décembre 2011 à 18 H 30 en Mairie de CHATILLON en MICHAILLE sous la présidence de Monsieur Patrick PERREARD, Maire.

Etaient excusés : Mr Jean-Yves DEFFAUX a donné pouvoir à Mr Gilles ZAMMIT – Mme Virginie PARENT a donné pouvoir à Mr Patrick PERREARD - Mr Frédéric TOURNIER a donné pouvoir à Mme Josiane GERMAIN - Mr Michel PIZELLE a donné pouvoir à Mme Maria PONCET – Mr Jacques FESSLER a donné pouvoir à Mr Christian PORTIER - Jean-Philippe CART a donné pouvoir à Mr Gilles MARCON.

Etaient absents: Mme Annick DUCROZET et Mr Emmanuel CABRERA

Le Conseil Municipal a désigné Madame Josiane GERMAIN en qualité de secrétaire de séance. Il approuve le compte-rendu de la précédente réunion sans observation et sous la présidence de Monsieur le Maire, il poursuit l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

---0---

#### **1. Mise en conformité du bâtiment de la Résidence Saint Joseph à Châtillon**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des difficultés rencontrées actuellement par l'Association ALFA 3A pour réaliser les travaux de mise en conformité du bâtiment de la Résidence Saint Joseph à la suite des nombreuses prescriptions énoncées lors de la dernière visite de la Commission de sécurité de l'arrondissement de Nantua. Cette dernière avait relevé plusieurs non-respects à la réglementation des Etablissements recevant du Public (ERP).

Il indique qu'il a rencontré les responsables de ladite association pour étudier un financement qui permettrait d'envisager la réalisation de ces travaux.

L'Association a sollicité le Conseil Général de l'Ain et la Commune de Châtillon-en-Michaille pourrait compléter cette aide en versant une avance financière de 44.000 Euros. Ces travaux seront réalisés dans l'attente de la construction d'un nouveau bâtiment à Châtillon conforme aux normes en vigueur.

L'avance consentie serait remboursée à la Commune dès que l'association ALPHA 3A aura vendu le bâtiment actuel après le déménagement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe d'une avance financière de 44.000 Euros à l'Association ALFA 3A selon le principe défini et autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer au nom de la Commune la future convention à intervenir avec celle-ci.

## **2. Affaires immobilières**

2.1 Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section AC n° 42 au lieudit «Les Combettes» à Châtillon provenant de la succession de Madame Judith CHAMPAGNAT. Ce terrain a une superficie de 23 492 m<sup>2</sup> et il est proposé au prix de 2.584,12 Euros, soit 0,11 Euros par m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte correspondant au nom de la Commune.

2.2 Le Conseil Municipal prend connaissance d'un projet d'acquisition d'un terrain d'une contenance d'environ 748 m<sup>2</sup> situé près du groupe scolaire de Vouvray moyennant le montant de 80.000 Euros. Après avoir entendu les conditions liées à cette transaction, le Conseil Municipal donne son accord de principe et mandate le Maire ou l'Adjoint délégué pour poursuivre cette opération.

## **3. Délibération modificative n°3 du budget général de la Commune**

Après avoir entendu Monsieur Gilles MARCON – Adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de délibération modificative n° 3 du budget général. Cette délibération a pour objet d'ajuster les comptes en fonction des recettes qui sont définitivement connues et arrêtées en cette fin d'année. Cela concerne en premier lieu les recettes de la fiscalité communale et le produit issu du Fonds de Compensation Genevoise. Les

recettes nouvelles permettront de financer les programmes d'investissement qui le nécessitent.

| Fonctionnement |            |              |              |              | Explications                                                                                         |
|----------------|------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Comptes        | Dépenses   |              | Recettes     |              |                                                                                                      |
|                | Diminution | Augmentation | Diminution   | Augmentation |                                                                                                      |
| 611            |            | 4 000.00 €   |              |              | Contrat de fourniture des repas en liaison froide                                                    |
| 7022           |            |              | 65 000.00 €  |              | Vente de bois parcelle n°3 non réalisée cette année                                                  |
| 7311           |            |              |              | 263 000.00 € | Régularisation du traitement de l'imposition 2011                                                    |
| 739116         |            | 137 000.00 € |              |              |                                                                                                      |
| 7381           |            |              | 30 000.00 €  |              | Taxe additionnelle droits de mutation                                                                |
| 7411           |            |              | 43 827.00 €  |              | Dotation forfaitaire 2011                                                                            |
| 74838          |            |              |              | 49 000.00 €  | Attribution de péréquation correspondant à la taxe additionnelle droits de mutation notifiée en 2011 |
| 7478           |            |              |              | 170 000.00 € | Compensation Franco Genevoise 2011 supérieure à la prévision du BP 2011                              |
| 023            |            | 202 173.00 € |              |              | Augmentation du financement des investissements C/021                                                |
| TOTAL          | - €        | 343 173.00 € | 138 827.00 € | 482 000.00 € |                                                                                                      |
| EQUILIBRE      |            | 343 173.00 € |              | 343 173.00 € |                                                                                                      |

| Investissement |             |              |            |              | Explications                                                                                           |
|----------------|-------------|--------------|------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Comptes        | Dépenses    |              | Recettes   |              |                                                                                                        |
|                | Diminution  | Augmentation | Diminution | Augmentation |                                                                                                        |
| 021            |             |              |            | 202 173.00 € | Financement provenant de la section de fonctionnement C/023                                            |
| O20            | 70 000.00 € |              |            |              | Suppression de la "provision" pour les dépenses imprévues                                              |
| 2764           |             | 44 000.00 €  |            |              | Avance consentie à ALFA 3A pour réaliser les travaux de remise aux normes de la Résidence Saint Joseph |
| 2184 - 104     |             | 11 225.00 €  |            |              | Fourniture de lits au groupe scolaire de Vouvray                                                       |
| 21578 - 108    |             | 2 566.00 €   |            |              | Coffret prises guirlandes pour illuminations de fin d'année                                            |
| 2111 - 120     |             | 5 000.00 €   |            |              | Acquisition du terrain CHAMPAGNAT si accord du CM                                                      |

|             |             |              |     |              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------|-------------|--------------|-----|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 21318 - 120 |             | 13 055.00 €  |     |              | Acquisition du bâtiment des douanes:<br>Valeur bâtiment: 117.000 €<br>Salaire du Conservateur des hypothèques: 19.560 €<br>Frais de Notaire: 2.900 €<br>Manque: 13.054,13 €                                                                                                                                                                                                        |
| 2313 - 112  |             | 163 000.00 € |     |              | Poursuite du financement de la salle associative. Avec la DM n°2 + DM n°3, il y aura 183.000 Euros inscrits à la fin de l'année 2012. Le montant estimé des travaux s'élève à 160.264 Euros auquel s'ajoutent 12.020 Euros d'honoraires d'architecte et des honoraires de bureaux d'études non connus à ce jour. Le financement 2011 devrait suffire à la réalisation des travaux. |
| 23133 - 134 |             | 33 327.00 €  |     |              | Poursuite du financement de l'école primaire de la Crétaz                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 23131-041   |             | 306.00 €     |     |              | Ecritures d'ordre résorption de l'avance forfaitaire FAMY Lot n° 1 Groupe scolaire de la Crétaz et de la nouvelle Mairie (service administratif)                                                                                                                                                                                                                                   |
| 23133-041   |             | 530.00 €     |     |              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 238-041     |             |              |     | 836.00 €     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| TOTAL       | 70 000.00 € | 273 009.00 € | - € | 203 009.00 € |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| EQUILIBRE   |             | 203 009.00 € |     | 203 009.00 € |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes un emprunt d'un montant de 330 000,00 Euros sur 15 ans au taux fixe de 4,51 % à échéances annuelles, pour financer le projet de restructuration du groupe scolaire de Châtillon et d'aménagement d'une nouvelle Mairie.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat correspondant au nom de la Commune.

#### **4. Modification du règlement d'utilisation de la salle polyvalente des Etournelles.**

Après avoir entendu Madame Maria PONCET – Adjoint délégué, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du règlement de location et de prise en charge de la salle des fêtes des Etournelles, pour prendre en considération les frais de nettoyage qui peuvent s'avérer importants à l'issue de chaque manifestation. Il est donc décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, de faire réaliser ce nettoyage par une entreprise spécialisée qui interviendra pour le compte de la Commune mais à la charge du locataire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer au nom de la Commune toutes les pièces à cet effet.

## **5. Augmentation du capital de la SEMCODA**

Monsieur Gilles MARCON – Adjoint délégué, explique à l'Assemblée Municipale que le Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain à l'issue de son assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2011, a procédé à la réalisation de deux augmentations de capital d'un montant de 880.000 Euros par l'émission de 55 000 actions d'une valeur nominale de 16 Euros, ce qui portera le capital de la Société à 14.621.680 Euros.

Après avoir entendu ces explications et considérant les contraintes budgétaires de la Commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA.

## **6. Compte rendu des délégations du Maire**

Le Conseil Municipal entend du Maire le compte-rendu de l'exercice de ses délégations qui lui ont été consenties et au moyen duquel il a signé au nom de la Commune :

- ✚ Le 1er décembre 2011 : Le contrat particulier portant accord pour l'utilisation du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et fixant le paiement de la redevance correspondante.

A CHATILLON en MICHAILLE, le 2 janvier 2012

Le Maire,  
Patrick PERREARD

La Secrétaire de Séance,  
Josiane GERMAIN